**FORMULAIRE DE DEMANDE PROGRAMME DE BOURSES 2020**

**BOURSE ATE MARMEN**

Admissibilité

• Les étudiants doivent être inscrits à temps plein lors de l’année 2019 dans un établissement d’enseignement membre de l’ACDEC-Québec. Sont aussi admissibles les étudiants de cet établissement qui ont complété leur programme au cours de l’année de référence.

• L’année de référence est définie comme étant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.

• L’établissement d’enseignement, par l’entremise d’un coordonnateur de stage ou son équivalent, désigne son ou ses candidats et fait parvenir à l’ACDEC-Québec le formulaire de mise en candidature ainsi que tous les autres documents exigés dûment complétés avant le 16 mars 2020.

Particularités

Au niveau collégial

• Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, Enseignement supérieur et Recherche;

• L’étudiant a effectué 2 ou 3 phases d’alternance i.e. 2 ou 3 stages à temps plein (un minimum de 4 jours pour 28 heures semaine au DEC), chacun d’une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines au DEC et d’une durée minimale de 4 à 12 semaines à l’AEC;

• Le programme se termine par une séquence en milieu scolaire d’un minimum de 45 heures-contact au DEC ou à l’AEC.

• Le parcours mène à une sanction.

Au niveau universitaire

• Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, enseignement supérieur et Recherche;

• L’étudiant a effectué 2 ou 3 phases d’alternance i.e. 2 ou 3 stages à temps plein), chacun d’une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines;

• Le programme se termine par une session d’études à temps plein;

• Le parcours mène à une sanction.

Critères de sélection

• Sa contribution dans son milieu de travail

• Son rendement scolaire

• Son engagement et sa compréhension de l’apport de l’ATE dans son parcours

• Le curriculum vitae

• La contribution de l’étudiant dans son milieu scolaire et social

Nombre de candidats

Le nombre de candidats qu’un établissement peut présenter est fonction du nombre de stages réalisés par année, ainsi :

• 200 stages ATE ou moins annuellement : 1 candidat (e)

• entre 201-1000 stages ATE annuellement : 2 candidat (e) s

• plus de 1 000 stages ATE annuellement : 3 candidats (e) s

Documents requis pour déposer une candidature

• Le formulaire de mise en candidature;

• Le curriculum vitae

• Le relevé de notes le plus récent;

• Une lettre de motivation du candidat (rédigée par le candidat)

• Une lettre d’appui de candidature (rédigée par un employeur des stages)